



UNION CAUDRÉSIENNE D'ATHLÉTISME



<https://uca-caudry.fr/>

INSCRIPTION 2022-2023

L'UCA (Union Caudrésienne d'Athlétisme) propose à tous ceux qui aiment l'athlétisme (courir, lancer, sauter) des entraînements adaptés et la participation aux compétitions officielles (CD NORD ATHLE, LHDF, FFA...)
Les entraînements ont lieu sur le complexe sportif Pierre de Coubertin (salle, plateau et stade⁽¹⁾) ou sur le stade Louis Sandras, (selon les catégories, les disciplines pratiquées et la saison) le*:

Catégorie	mercredi	samedi	mardi et jeudi
BB	de 16 h à 17 h complexe sportif Coubertin (sauf indication contraire)		
EA et poussin·e·s	de 16 h à 17 h complexe sportif Coubertin (pour les PO quelques séances possibles au stade Sandras).	de 14 h à 15 h complexe sportif Coubertin (pour les PO quelques séances possibles au stade Sandras).	
Autres catégories ⁽¹⁾	de 17 h 15 à 18 h 45	de 14 h à 16 h	de 18 h 30 à 20 h 00 (à partir de la catégorie "MINIME", Effectif limité, pour préparation des athlètes en fonction des compétitions ciblées : participation en concertation avec les entraîneurs)

(1) Sur le stade L. Sandras durant la saison de piste et en fonction du temps : précision donnée par les entraîneurs.

*De légères modifications pourraient être apportées en début de saison.

Des informations complémentaires pourront vous être apportées à l'occasion de l'inscription.

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :


- 1 – La **fiche familiale d'adhésion** (une par famille) et le **formulaire de demande d'adhésion à la FFA** (un par adhérent).
- 2 – Une photocopie de la page du LIVRET DE FAMILLE qui concerne le nouvel adhérent, ou une **photocopie d'une pièce d'identité**.
- 3 – Le **CERTIFICAT MÉDICAL*** fourni dans le dossier (daté de moins de **six mois**) portant la mention : **"ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition"**.
- 4 – Une **photo d'identité**

5 – La cotisation annuelle (2)	cotisation en €
pour les athlètes nés entre <u>2012</u> et <u>2017</u> (BB, EA, PO)	71
pour les athlètes nés en <u>2010</u> et <u>2011</u> (BE)	75
pour les athlètes nés entre <u>2008</u> et <u>2009</u> (MI)	75
pour les athlètes nés en <u>2006</u> ou <u>2007</u> (CA)	88
pour les athlètes nés en <u>2005</u> et <u>avant</u> (JU, ES, SE, MA)	94
Marche nordique* (Athlé-santé)	61

*Le mercredi de 16 h à 18h30, le samedi de 14 h à 16h00, encadrée par Mme Nathalie Delhaye Ficot.

(2) Le versement peut être adapté. Nous consulter.

Le club accepte les coupons sport de l'ANCV,



et adhère au dispositif « PASS'SPORT ».

Types de licences en fonction des catégories d'âges									
Catégories	Codes	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement	
U7	BB	2017 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	
U10	EA	2014 à 2016	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	
U12	PO	2012-2013	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	
U14	BE	2010-2011	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	
U16	MI	2008-2009	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	
U18	CA	2006-2007	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
U20	JU	2004-2005	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
U23	ES	2001 à 2003	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Seniors	SE	1989 à 2000	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Masters	MA	1988 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	

Le club pratique un tarif dégressif par famille. Calcul du montant total des cotisations pour une famille :

La famille compte :					
un(e) seul(e) adhérent(e)	2 adhérent(e)s	3 adhérent(e)s	4 adhérent(e)s	5 adhérent(e)s	6 adhérent(e)s ou +
Coût licence 1					
Coût licence 2	X X X X X				
Coût licence 3	X X X X X	X X X X X			
Coût licence 4	X X X X X	X X X X X	X X X X X		
Coût licence 5	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	
Coût licence 6	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X
Coût licence _	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X	X X X X X
Total ----->					
L'UCA vous accorde une réduction de :	5,00%	7,50%	10,00%	12,50%	15,00%
Vous réglez ----->	Total x 0,95 =	€ Total x 0,925 =	€ Total x 0,90 =	€ Total x 0,875 =	€ Total x 0,85 =

* Conformément aux dispositions des articles D.231-1-1 et suivants du code du sport, dans le cas d'un renouvellement de Licence, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication peut n'être exigée que tous les trois ans. Pour cela, le licencié doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé prévu à l'article D.231-1-4 du code du sport. (soit en le remplissant en ligne, sur son espace personnel, soit en retournant au club une version papier du questionnaire de santé)